



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 20 février 2015

Bilan du dispositif post-attaque mis en œuvre à la suite de l'attaque mortelle de requin à la ravine Mula : Fin des opérations

Les conditions météorologiques actuelles sur le littoral de la Commune de l'Etang-Salé conduisent le Préfet de La Réunion à mettre un terme au dispositif post-attaque activé le 14 février 2015. Cette décision est confortée par le bilan des actions entreprises ces derniers jours, qui ont permis la capture ciblée de plusieurs requins aux abords immédiats du lieu de l'attaque mortelle.

A ce jour, 2 requins tigres de 1,90 et 3 mètres ont été capturés lors des opérations. 3 requins bouledogues de 2, 2,20 et 2,50 mètres ont également été prélevés par les navires de pêche professionnelle qui sont intervenus dans des conditions difficiles sous la coordination du Comité régional des Pêches maritimes. L'ensemble de ces requins est actuellement en cours d'analyse.

Il est rappelé que le dispositif post-attaque a été élaboré en concertation avec les acteurs impliqués dans le dispositif réunionnais de réduction du risque requin. Il s'inscrit dans une démarche sélective, visant exclusivement les espèces de requins potentiellement dangereuses pour l'homme (requin tigre et requin bouledogue), à proximité du lieu de l'attaque. Encadré par un arrêté préfectoral qui limite les actions dans le temps et l'espace, le dispositif s'appuie sur des méthodes de pêche précisément définies dans un protocole, prévoyant notamment l'interdiction du recours à toute technique de saumurage, ainsi que la relâche systématique de l'ensemble des captures accessoires.

Le Préfet rappelle que La Réunion demeure exposée au risque requin. Un arrêté préfectoral est en vigueur afin d'interdire les activités les plus exposées au risque requin, dans la bande des 300 mètres du littoral du département de La Réunion, sauf dans le lagon et, en dehors du lagon, dans les espaces aménagés et les zones surveillées définies par arrêté municipal. Cette mesure est la seule qui permette, à ce stade, de préserver la sécurité des usagers de la mer et de limiter les risques d'accident.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

